

Mairie
Commune déléguée
De La Fresnaye sur Chédouet

Villeneuve-en-Perseigne
- 72 600 -

Arrêté n°2026-07
du 27.05.2026

Portant délégation de fonction à M.
VIOLET ALAIN, 1ER adjoint délégué de
la commune déléguée de La Fresnaye sur
Chédouet

Le Maire délégué de la commune déléguée de La Fresnaye sur Chédouet

Vu l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales conférant pouvoir au Maire de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 20.03.2026 relatif à l'élection du Maire et des Adjoints, et l'installation des membres du conseil

Considérant que réuni le 20.03.2026, le conseil municipal de la commune nouvelle a nommé M. VIOLET ALAIN en tant que 1er Adjoint délégué au Maire délégué de la commune de La Fresnaye sur Chédouet

Vu la délibération du conseil municipal du 30.03.2026 qui donne délégation au conseil communal pour la gestion des services techniques et des salles polyvalentes

Vu la délibération du 26.05.2026 par laquelle le conseil communal a délégué au maire délégué au terme de l'article L 2122-22 code général des collectivités territoriales un certain nombre de ses compétences.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de fonctions à compter du 20.03.2026 est donnée à M. VIOLET Alain, 1er adjoint délégué, à l'effet de prendre les décisions, et correspondances courantes dans le domaine de la gestion du service technique :

A. développement des infrastructures et responsable des travaux sur la commune déléguée de La Fresnaye sur Chédouet

Il est donné délégation à M. VIOLET Alain, 1er adjoint délégué pour assurer:

- l'examen des projets et le pilotage des réalisations des nouvelles constructions et installations municipales.;
- suivi de l'entretien général de l'ensemble des bâtiments communaux;
- suivi de l'entretien général de l'ensemble des installations sportives;
- la maintenance courante des bâtiments communaux.;

- le suivi des contrats d'entretien des bâtiments.: extincteurs, ascenseurs, chauffage de l'ensemble des bâtiments, etc..;
- l'examen des projets et le suivi des travaux de voirie.: réfection des voies et des trottoirs, égouts, éclairage public, électricité, gaz, téléphone.;
- le bon entretien et le fonctionnement des installations des réseaux publics, raccordement des usagers (EDF, fibre...);
- le suivi des contrats d'entretien des espaces verts
- la mise en place des livraisons de pierres sur les chemins ruraux et voies communales

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents relatifs aux courriers d'informations, autorisation de livraison, réception de marchandises, excepté l'engagement des dépenses, les contrats, marchés publics, arrêtés.

B) Gestion des salles polyvalentes de la Fresnaye/Chédouet :

- responsable du matériel, mobilier de la salle
- vérification et suivi de l'état du bâtiment (chauffage, portes, sols...)
- suivi de la conformité des installations à la réglementation en vigueur (gaz, électricité, frigo, cuisine)
- mise en place des consignes de sécurité et vérification des dispositions légales en matière d'hygiène (extincteur, accès secours...)

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents relatifs aux courriers d'informations, comptes rendus, convocation, contrats.

Article 2 : Copie du présent arrêté sera inscrite au registre des actes de la Mairie déléguée, et adressée à M. le Sous- Préfet ainsi qu'une expédition à Monsieur le Trésorier.

Article 4 : La présente délégation étant consentie par le maire délégué, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte à Monsieur le Maire délégué, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Villeneuve-en-Perseigne, le 27.05.2026

Le Maire délégué

TROTTET ANDRE



notifié le 27.05.2026

VIOLET ALAIN

Handwritten signature of Violet Alain